MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 11 mai 2020 du conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance ordinaire ce 11 mai 2020 à 19h par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Pierre Flamand	Maire
Serge Piché	Conseiller
Alain Lachaine	Conseiller
Éric Paiement	Conseiller
Normand Bernier	Conseiller
Pierre Lamoureux	Conseiller
Yves Prud'homme	Conseiller

qui sont présents au téléphone. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Pierre Flamand, maire.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence:

Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière qui est également présente au téléphone.

****

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 19h00 et constate le quorum.

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7415

2. AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7416

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et d'approuver l'ordre du jour avec les modifications suivantes, à savoir :

- ***Ajout d'un point :***

  12.2 « Création du comité consultatif en environnement »;

- ***Retrait des points :***

  7.10 « Adoption d'une résolution modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la municipalité »;

  9.3 « Résultat d'ouverture de soumissions et octroi de contrat – Fourniture de 2 camions 10 roues neufs, année 2019 ou plus récent, avec équipements de déneigement (Appel d'offres # AOP-2019-12-7319-1) »

  9.4 « Résultat d'ouverture de soumissions et octroi de contrat – Fourniture d'équipements de déneigement neufs année 2020 pour camion 10 roues Freightliner M2-106, 2018 (Appel d'offres # AOP-2019-12-7319-2) de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

2. Autorisation de siéger à huis clos;

3. Présentation et adoption de l'ordre du jour

4. Approbation des procès-verbaux :

4.1 Séance ordinaire du 14 avril 2020;

5. Période de questions

6. Correspondance

N/A

7. Administration générale

7.1 Interdictions de certaines activités en raison de la pandémie COVID-19;

7.2 Ratification des mises à pied temporaires en raison de la pandémie COVID-19;

7.3 Autorisation d'assurer certains services essentiels en raison de la pandémie COVID-19;

7.4 Réouverture de l'hôtel de ville au public;

7.5 Dépôt du rapport financier de la Municipalité de Lac-des-Écorces et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019;

7.6 Mandat de vérification 2020 – ALLARD GUILBAULT MAYER MILLAIRE RICHER INC. (AGMMR);

7.7 Autorisation de transferts budgétaires;

7.8 Subvention 2020 pour le transport adapté – Volet souple – Subvention directe à l'usager;

7.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 242-2020 décrétant l'imposition de la taxation et des compensations pour l'année financière 2020, modifiant le règlement numéro 235-2020;

~~7.10 Adoption d'une résolution modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la municipalité;~~ ***Retiré***

7.11 Fermeture des bureaux municipaux pour le congé de la Journée nationale des patriotes, le lundi 18 mai 2019;

7.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 241-2020 sur la division du territoire de la municipalité en districts électoraux, abrogeant le règlement numéro 161-2012;

7.13 Adoption du projet de règlement de règlement numéro 241-2020 sur la division du territoire de la municipalité en districts électoraux, abrogeant le règlement numéro 161-2012;

7.14 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 239-2020 relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 227-2018;

7.15 Présentation et approbation des comptes;

8. Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile

8.1 Acceptation de la démission du lieutenant de la caserne numéro 6;

9. Travaux publics (voirie municipale)

9.1 Octroi de contrat à 9367-9181 Québec Inc. – Entretien paysager parcs et espaces verts municipaux;

9.2 Autorisation de signature du contrat de service de déneigement et déglaçage des infrastructures routières portant le numéro 8809-20-4985 entre le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Lac-des-Écorces (modifiant la résolution numéro 2020-02-7358);

~~9.3 Résultat d'ouverture de soumissions et octroi de contrat – Fourniture de 2 camions 10 roues neufs, année 2019 ou plus récent, avec équipements de déneigement (Appel d'offres # AOP-2019-12-7319-1)~~; ***Retiré***

~~9.4 Résultat d'ouverture de soumissions et octroi de contrat – Fourniture d'équipements de déneigement neufs année 2020 pour camion 10 roues Freightliner M2-106, 2018 (Appel d'offres # AOP-2019-12-7319-2)~~; ***Retiré***

10. Hygiène du milieu (aqueduc, égout, matières résiduelles)

10.1 Mandat à Prosept inc. – Travaux de réfection de conduites d'eau potable et d'eaux usées – avenue des Saules;

11. Santé et bien-être (HLM)

N/A

12. Urbanisme et environnement

12.1 Mandat à Prosept inc. – Travaux de nettoyage dans le ruisseau des Boies;

12.2 Création d'un comité consultatif en environnement; ***(Ajout)***

13. Loisirs et culture

N/A

14. Divers

15. Levée de la séance

ADOPTÉE

****

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7417

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2020 en vue de son approbation et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020, tel que déposé au conseil et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

****

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de citoyens n'a été reçue ni par messagerie électronique ni par voie téléphonique.

****

6. CORRESPONDANCE

N/A

****

7. ADMNISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7418

7.1 INTERDICTIONS DE CERTAINES ACTIVITÉS EN RAISON DE LA PANDÉMIE COVID-19

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population de maintenir la fermeture de plusieurs lieux publics en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 et d'interdire certaines activités en raison de la pandémie COVID-19;

ATTENDU que la municipalité a le pouvoir d'ouvrir certains types d'installation tels que des espaces verts sous la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'entériner et ratifier ce qui suit :**

- La suspension des activités communautaires, culturelles, sportives et de loisirs;
- L'annulation des festivals, événements publics sportifs et culturels jusqu'au 31 août 2020;
- L'annulation des ventes de garage prévues la fin de semaine du 16 au 18 mai 2020;
- L'annulation de la grande vente-débarras sous le dôme Uniprix prévue les 26 et 27 mai 2020;
- La fermeture des toilettes publiques (halte routière et terrains de sports secteur Lac-des-Écorces et Val-Barrette).

CEPENDANT, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'accès public, et ce tout en respectant la distanciation physique et l'interdiction de faire des rassemblements, aux espaces suivants:

- Terrains de jeux (sans module de jeux pour enfants);
- Parcs et espaces verts;
- Terrains de tennis extérieurs (tennis simple seulement);
- Débarcadères (descentes de bateaux)

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7419

7.2 RATIFICATON DES MISES À PIED TEMPORAIRE EN RAISON DE LA PANDÉMIE COVID-19

ATTENDU la mise à pied temporaire de la technicienne en loisirs et de l'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement en date du 20 mars 2020 dû au manque de travail en raison de la pandémie COVID-18;

ATTENDU le rappel au travail de l'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement le 4 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les mises à pied temporaire de la technicienne en loisirs et de l'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement ainsi que le rappel au travail de cette dernière en date du 4 mai dernier.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7420

7.3 AUTORISATION D'ASSURER CERTAINS SERVICES ESSENTIELS EN RAISON DE LA PANDÉMIE COVID-19

ATTENDU l'ordonnance de suspendre toute activité effectuée en milieu de travail par le décret ministériel 223-2020, le 28 avril 2020;

ATTENDU qu'il est prévu audit décret 223-2020 des exceptions concernant les milieux de travail où sont offerts des services prioritaires qui permettent aux municipalités de poursuivre leurs activités jugées prioritaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter les services suivants comme étant des activités jugées essentiels par ce conseil, à savoir :

- Service de l'hygiène du milieu (eau potable et eaux usées);
- Service de sécurité incendie;
- Service de l'administration municipale;
- Service de l'urbanisme (émission de constats, permis, certificats d'autorisation, protection de l'environnement, procédures d'application et de respect des règlements et tout autre tâches jugées essentielles);
- Service des travaux publics (entretien, réparation et maintient en bon état des infrastructures publiques essentielles [voies publiques, inspection hygiénique, service d'urgence, bâtiments municipaux] et réparations et entretiens des véhicules et équipements requis pour effectuer les travaux essentiels) et tout autre tâches jugées essentielles.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7421

7.4 RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE AU PUBLIC

Il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rouvrir l'hôtel de ville au public à compter du lundi 11 mai, et ce, tout en respectant les consignes d'hygiène et de distanciation.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7422

7.5 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

En conformité avec l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, après que soit dûment paru un avis public le 1er mai 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, dépose le rapport financier consolidé se terminant le 31 décembre 2019 pour la Municipalité de Lac-des-Écorces et le rapport de l'auditeur indépendant tel que préparé par la firme comptable Allard Guilbault Mayer Millaire inc.

Il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport financier 2019 consolidé de la Municipalité de Lac-des-Écorces ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant daté du 5 mai 2020, tel que présenté par la Firme Allard Guilbault Mayer Millaire inc., soient acceptés et déposés aux archives.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7423

7.6 MANDAT DE VÉRIFICATION 2020 – ALLARD GUILBAULT MAYER MILLAIRE INC.

ATTENDU QUE ce Conseil est satisfait de la prestation de service offerte par Allard Guilbault Mayer Millaire inc. pour la vérification externe des opérations financières de la Municipalité de Lac-des-Écorces au cours des exercices précédents;

ATTENDU la soumission reçue de la firme comptable Allard Guilbault Mayer Millaire inc. au montant de 14 375.00 $, plus les taxes applicables pour ses honoraires professionnels dans le cadre de son mandat de vérificateur externe pour les opérations financières de l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de vérificateur externe pour les opérations financières de l'année 2020 de la Municipalité de Lac-des-Écorces à la firme comptable Allard Guilbault Mayer Millaire inc. pour un montant de 14 375.00 $, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-130-00-413-00.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7424

7.7 AUTORISATION DE RÉAMÉNAGEMENTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU que pour respecter le *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense;

ATTENDU qu'après suivi et analyse des dépenses, certains réaménagements budgétaires se doivent d'être effectués;

ATTENDU le tableau des réaménagements budgétaires, tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 21 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder aux réaménagements budgétaires pour les montants et postes qui apparaissent au tableau daté du 21 avril 2020, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7425

7.8 SUBVENTION 2020 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ – VOLET SOUPLE – SUBVENTION DIRECTE À L'USAGER

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité d'offrir à ses contribuables handicapés un service de transport adapté, et ce, depuis 2005;

CONSIDÉRANT la reconduction en 2020 du programme de subvention au transport adapté à la suite de son approbation par le Conseil du trésor le 17 mars dernier;

CONSIDÉRANT que la municipalité a opté pour le volet souple – subvention directe à l'usager, la contribution financière municipale doit être établie de façon à couvrir obligatoirement 20% des coûts prévus admissibles, laquelle contribution est basée sur un coût unitaire maximal de 17 $ par déplacement pour 2020. Toutefois, la contribution du milieu local (usager et municipalité) ne doit pas excéder 35% du coût total admissible. Quant à l'aide financière du Ministère, celle-ci correspond à 65% du coût admissible;

CONSIDÉRANT que la somme allouée par la municipalité au transport adapté est cependant à la discrétion du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la Municipalité de Lac-des-Écorces alloue un montant de 7 000 $ au transport adapté pour 2020 (plus précisément, 6 995.45 $), ce qui correspond à 1 771 déplacements à 3.95 $ chacun pour l'ensemble de nos usagers.
- De demander au ministère des Transports du Québec une subvention pour l'année 2020 au montant de 19 569.55 $, ce qui correspond à 1 771 déplacements à 11.05 $ chacun.

- De demander également une contribution financière à nos usagers totalisant une somme de 3 542 $, ce qui correspond à 1 771 déplacements à 2 $ chacun.

Il s'agit donc d'un maximum de 1 771 déplacements pour 2020 qui devront être partagés entre tous les usagers.

ADOPTÉE

****

7.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXATION ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2020

Avis de motion est donné par M. Normand Bernier en vue de l'adoption du règlement nº 242-2020 modifiant le règlement nº 235-2020 décrétant l'imposition de la taxation et des compensations pour l'année financière 2020 afin d'abroger l'article 18 pour que le taux d'intérêt sur toute somme due à la municipalité soit décrété par résolution plutôt que par règlement.

Le conseiller, M. Normand Bernier dépose ce projet de règlement séance tenante avec dispense de lecture complète.

ADOPTÉE

****

POINT RETIRÉ

7.10 ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ

****

RÉSOLUTION NO 2020-05-7426

7.11 FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX POUR LE CONGÉ DE LA JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES, LE LUNDI 18 MAI 2020

ATTENDU les prescriptions de la convention collective et des contrats de travail en vigueur relativement aux congés fériés et chômés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce Conseil décrète la fermeture des bureaux des services administratifs municipaux le 18 mai 2020 en raison du congé de la Journée nationale des patriotes.

ADOPTÉE

****

7.12 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2012

Avis de motion est donné par M. Normand Bernier en vue de l'adoption du règlement nº 241-2020 abrogeant le règlement nº 161-2012 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux afin que chaque district électoral soit délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans chacun des districts ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25% à la moyenne d'électeurs par district électoral.

Le conseiller Normand Bernier dépose ce projet de règlement séance tenante avec dispense de lecture complète.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7427

7.13 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2012

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Lac-des-Écorces a procédé à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux le 14 mai 2012 par son règlement numéro 161-2012, le tout selon le décret de regroupement, de manière à rencontrer les exigences des articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la municipalité est tenue de procéder à la division de son territoire en districts électoraux ou d'effectuer une demande de reconduction de sa carte électorale actuelle tous les quatre (4) ans aux fins d'une élection générale;

CONSIDÉRANT que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pour cent (25%) au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la dernière liste électorale produite le 9 janvier 2020 par le directeur général des élections du Québec compte deux mille deux cent vingt-sept (2 227) électeurs, desquels on ajoute les électeurs non domiciliés au compte de cent quinze (115) pour un grand total de deux mille trois cent quarante-deux (2 342) électeurs;

CONSIDÉRANT que chaque district électoral doit compter en moyenne trois cent quatre-vingt-dix (390) électeurs dont un minimum de deux cent quatre-vingt-douze (292) électeurs et un maximum de quatre cent quatre-vingt-huit (488) électeurs;

CONSIDÉRANT que, selon la carte électorale actuelle, deux (2) districts sur six (6) excèdent l'écart permis de vingt-cinq pour cent (25%), ce qui implique un redécoupage des districts électoraux;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 mai 2020 par M. Normand Bernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement portant le numéro 241-2020 concernant la division du territoire de la Municipalité de Lac-des-Écorces en six (6) districts électoraux, abrogeant le règlement numéro 161-2012.

ADOPTÉE

****

7.14 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 239-2020 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 227-2018

Avis de motion est donné par M. Éric Paiement en vue de l'adoption du règlement n° 239-2020 abrogeant le règlement n° 227-2018 relatif au traitement des élus à l'effet de modifier le traitement des élus ainsi que l'indexation annuelle.

Le conseiller Éric Paiement présente les grandes lignes du règlement comme suit :

Le règlement n° 239-2020 fixe, pour l'exercice financier 2020 et les suivants :

- La rémunération de base mensuelle du maire à 1 707.25 $ et celle des conseillers à 569.08 $;
- Le montant mensuel de l'allocation de dépenses pour le maire et celle de chaque conseiller à l'équivalent de la moitié de leur rémunération de base;
- Une rémunération additionnelle de 75 $ pour le maire et 50 $ pour les conseillers pour chaque assistance à une réunion préparatoire et pour chaque assistance à un comité créé par résolution;

- Une indexation de la rémunération du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'IPC pour le Québec établi par Statistique Canada, encouru au mois de septembre lors de l'année précédente, lequel ne pourra être inférieur à 1.5%.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le conseiller Éric Paiement.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7428

7.15 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes du mois d'avril 2020 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et/ou entériner le paiement des comptes suivants, à savoir :

Type de dépenses	Total
Dépenses mensuelles et incompressibles Avril 2020	303 140.54 $

ADOPTÉE

****

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7429

8.1 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU LIEUTENANT DE LA CASERNE 6

ATTENDU la réception de la démission de M. Sylvain Charrette à titre de lieutenant de la caserne 6, caserne secteur Val-Barrette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de M. Sylvain Charrette à titre de lieutenant de la caserne 6 et de lui transmettre nos sincères remerciements pour ses bons et loyaux services offerts au cours des dernières années.

ADOPTÉE

****

9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE MUNICIPALE)

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7430

9.1 OCTROI DE CONTRAT À 9367-9181 QUÉBEC INC.
ENTRETIEN PAYSAGER PARCS ET ESPACES VERTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les soumissions numéros 70, 98, 99, 100, 101 et 102 de l'entreprise 9367-9181 Québec inc. pour l'entretien paysager estival 2020 des parcs et espaces verts municipaux totalisant 5 130,19$;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de jardin communautaire cet été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise 9367-9181 Québec inc. pour l'entretien paysager des parcs et espaces verts municipaux pour un montant de 5 130.19 $, taxes incluses, ce qui correspond aux soumissions numéros 70, 98, 99, 100 et 101.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-130-00-522, 02-701-50-690 et 02-701-90-690.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7431

9.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES PORTANT LE NUMÉRO 8809-20-4985 ENTRE LE MTQ ET LA MUNICIPALITÉ, ABROGEANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-7358

ATTENDU que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance, à leur entière satisfaction, du projet de contrat de service de déneigement et déglaçage des infrastructures routières pour la saison 2020-2021 à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Lac-des-Écorces;

ATTENDU que ledit contrat d'entretien numéro 8809-20-4985 est d'une durée d'un an, débutant le 15 octobre 2020 et se terminant le 19 avril 2021, et totalise un montant de 169 999 $ par année;

ATTENDU que ce contrat est renouvelable sur deux (2) autres années sans indexation pour un total de trois (3) ans;

ATTENDU que le service de balayage de rue pour les voies de circulation ayant une limite de vitesse de 50 km/h, appartenant au ministère, sera effectué par la municipalité pour ensuite être facturé au ministère;

ATTENDU que la présente résolution abroge la résolution numéro 2020-02-7358;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer le contrat de service de déneigement et déglaçage des infrastructures routières # 8809-20-4985, pour une durée d'un an, débutant le 15 octobre 2020 et se terminant le 19 avril 2021 et renouvelable sur deux (2) autres années sans indexation pour un total de trois (3) ans, au montant de 169 999 $ plus les taxes applicables, entre le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Lac-des-Écorces.

ADOPTÉE

****

POINT RETIRÉ

9.3 RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT FOURNITURE DE 2 CAMIONS 10 ROUES NEUFS AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT NEUFS, ANNÉE 2019 OU PLUS RÉCENT AOP-2019-12-7319-1

****

POINT RETIRÉ

9.4 RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT NEUF, ANNÉE 2020, POUR UN CAMION 10 ROUES FREIGHTLINER M2-106 2018 AOP-2019-12-7319-2

****

10 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC, ÉGOUT, MATIÈRES RÉSIDUELLES)

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7432

10.1 MANDAT À PROSEPT INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES – AVENUE DES SAULES

ATTENDU l'offre de service de Prosept inc. en date du 5 mai 2020 pour les travaux en génie civil, la coordination et la surveillance des travaux de remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées pour l'avenue des Saules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'OCTROYER le mandat à la firme Prosept inc. pour la préparation, la coordination et la surveillance des travaux de reconstruction de conduites sur l'avenue des Saules, selon les tarifs horaires spécifiés dans l'offre de service du 5 mai 2020;

QUE cette dépense soit imputée et payable par le remboursement du programme d'aide financière de la Taxe d'accise (TECQ).

ADOPTÉE

****

11 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (HLM)

N/A

****

12 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7433

12.1 MANDAT À PROSEPT INC. – TRAVAUX DE NETTOYAGE DANS LE RUISSEAU DES BOIES

ATTENDU l'offre de service de Prosept inc. en date du 5 mai 2020 pour les travaux en génie civil concernant les travaux de nettoyage du ruisseau des Boies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'OCTROYER le mandat à la firme Prosept inc. pour la préparation des plans et devis, la coordination de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de nettoyage dans le ruisseau des Boies, selon les tarifs horaires spécifiés dans l'offre de service du 5 mai 2020.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7434

12.2 CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU que ce conseil désire promouvoir et protéger la qualité de l'environnement sur son territoire et sensibiliser la population à l'importance de la protection de l'environnement;

ATTENDU que ce conseil désire constituer un comité consultatif en environnement;

ATTENDU qu'il y a lieu de rédiger et d'adopter un règlement pour encadrer les tâches et mandats dudit comité consultatif en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale à rédiger et soumettre au conseil, un projet de règlement constituant un comité consultatif en environnement pour adoption à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

****

13 LOISIRS ET CULTURE

N/A

****

14 DIVERS

N/A

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-05-7435

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h24.

ADOPTÉE

****

_____	_____
Pierre Flamand	Linda Fortier
Maire	Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

_____
Pierre Flamand
Maire